

Convocation du 02 février 2022

- Délibération RLPI (Règlement local publicité Intercommunal)
- Etude devis
- Questions diverses

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08 février 2022

Présents : LABOUROT Céline, PESENTI Bruno, BALLOT Emmanuelle , VIELLARD Benoit, DAMY Olivier, PALANGHI Mathilde, CHAFFANGE Elise, MILLOT Laurent, MOINE Alexandre, LAPLACE Jean-Louis,

Absents excusés : DAMIEN Henri, THEVENOT Sébastien, BARATA Virginie

Absents : PINTO Anthony, GARDIEN Delphine.

Approbation compte rendu conseil municipal du 11 janvier 2022

Nomination secrétaire de séance : PALANGHI Mathilde

DELIBERATION RLPI (Règlement Local de Publicité Intercommunal) :

MME le MAIRE expose au Conseil Municipal que :

Le 15 décembre 2015, le Conseil Communautaire du Grand Dole a prescrit l'élaboration d'un RLPI sur l'ensemble du territoire communautaire et arrêté les modalités de collaboration avec l'ensemble les communes membres.

Un débat portant sur les orientations générales du RLPI s'est tenu au sein du Conseil municipal le 4 mai 2021.

le Conseil communautaire du Grand Dole a arrêté le projet de RLPI par délibération en date du 16 décembre 2021.

Conformément à la réglementation en vigueur, le Conseil municipal dispose d'un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet de RLPI. Pour donner un avis.

CONSIDERANT

- ✓ les objectifs suivants du règlement local de publicité intercommunal :
 - Limiter l'impact de la publicité extérieure sur le cadre de vie en protégeant le patrimoine naturel et bâti, notamment au sein du périmètre protégé au titre du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Dole ;
 - Améliorer la qualité des axes structurants notamment les entrées de ville de Dole ;
 - Améliorer la qualité des zones d'activités notamment celles situées sur Dole où la réglementation nationale est plus souple que dans les autres zones d'activités ;
 - Adapter la réglementation nationale aux caractéristiques du territoire ;
 - Adopter des règles d'extinction nocturne des publicités, enseignes et pré-enseignes lumineuses ;
 - Tenir compte des nouveaux procédés et nouvelles technologies en matière de publicité.

CONSIDERANT :

- L'importance d'une réglementation de la publicité, étant donné les nombreux panneaux implantés dans la commune.
- La nécessité d'uniformiser ces panneaux
- La nécessité de prioriser les panneaux informatifs et de limiter les panneaux publicitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Décide à l'unanimité :

- De prendre acte du projet de RLPi arrêté qui lui a été soumis par le Conseil communautaire du Grand Dole ;
- D'émettre un avis favorable sur le projet de RLPi arrêté ;
- D'autoriser MME le Maire à accomplir et à signer toutes les pièces nécessaires l'exécution de la présente délibération.

ETUDE DEVIS :

Le Conseil Municipal :

- ✓ Valide les devis suivants :
 - DMC direct : 10 Barrières de police : 683.52 €
 - SL CHAUFFAGE : Chaudière gaz logement communal : 5233.00 € (Avec remise)
- ✓ Diffère sa décision pour les devis suivants :
 - ECOFOR : Hérons pour aménagement rond-point : 4 737.60 € (Recherche de subventions)
 - KEVELEC : Luminaires LED école : 6 477, 12 € (Recherche d'aides liées à l'économie d'énergie)
- ✓ Prend connaissance des devis de SOGEDO pour changement de raccordement de réseaux assainissement de deux habitations rue 19 mars, suite à la vente du terrain communal Grande Rue. Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour prendre en charge le terrassement sur les propriétés concernées. D'autres devis seront demandés à la SOGEDO suite à cette décision.
- ✓ Prend connaissance du programme de travaux proposé par l'ONF pour plantation de chênes sessile sur la parcelle 15 pour un montant de 3 810 € HT.
- ✓ Donne son accord pour l'achat de cailloux pour entretien de chemins communaux.

QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal :

- Accepte le chèque de GROUPAMA d'un montant de 653.54 € pour remboursement du pare-brise du véhicule communal.
- Décide la création de deux emplois d'adjoints techniques, en contrat à durée déterminée, pour accroissement saisonnier d'activité, pour les mois de juillet et août prochains.

INFORMATIONS DIVERSES :

- Une dératisation des réseaux de la commune a été effectuée dernièrement par l'entreprise ESTIVALET, pour 1 440 €.
- Trois dossiers relatifs à des problèmes d'urbanisme et de conflits de voisinage sont actuellement en cours dans la commune.
- Une vente de bois a rapporté 2 035.96 €
- Une réunion a eu lieu avec les professionnels de santé pour faire le point sur le projet de maison de santé. Préalablement, une rencontre a eu lieu avec des élus de Saint-Aubin où une maison de santé est en cours de construction. Les professionnels présents se sont engagés. Un rendez-vous sera demandé à l'ARS.
- Une rencontre a eu lieu pour évoquer différentes pistes relatives au projet de « Maisons seniors ». Une visite sera organisée dans un village de côte d'Or où un « village bleu » est implanté. Une réunion publique sera organisée pour recueillir les besoins de la population.
- Suite à la demande Grand Dole, un point est fait sur le devenir du bâtiment de l'ancienne gare de marchandises, un projet de cession à un artisan étant en cours. Le Conseil Municipal ne souhaite pas se prononcer pour l'instant, une réflexion plus approfondie est nécessaire.

Séance levée à minuit.

LE MAIRE, Céline LABOUROT

